



Où vivent les familles en France ?

En 2012, 8,0 millions de familles avec au moins un enfant mineur vivent en France, dont 6,7 millions dans l'espace des grandes aires urbaines, soit huit familles sur dix. Au sein des grandes aires urbaines, la proportion de familles avec enfants mineurs augmente au fur et à mesure que l'on s'éloigne des villes-centres. Les couronnes des grandes aires urbaines accueillent ainsi proportionnellement plus de familles avec enfants mineurs que leurs villes-centres (34 familles pour cent ménages contre 22). Les différences entre ces villes-centres et leur périphérie étaient encore plus marquées dans le passé. En effet, depuis 1990, dans un contexte où la part des familles diminue globalement, les villes-centres des grandes aires urbaines perdent moins de familles que leurs couronnes. Les villes-centres, les communes du nord et du sud de la France ainsi que les départements d'outre-mer sont les territoires qui comptent davantage de familles dont les parents sont sans emploi et où se concentre la pauvreté. À l'exception du Nord, ce sont aussi les territoires qui comptent davantage de familles monoparentales. La part des familles nombreuses est nettement plus faible dans la moitié sud de la France ; elle est à l'inverse particulièrement forte dans les Pays de la Loire, dans les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne, des Ardennes, de Seine-Saint-Denis et du Rhône, ainsi qu'en Guyane et à la Réunion.

Guillemette Buisson, Liliane Lincot, division Enquêtes et études démographiques, Insee

En 2012, on dénombre en France 28,3 millions de ménages (*définitions*) et 8,0 millions de familles (*définitions*) avec au moins un enfant mineur, ce qui représente 28 familles pour cent ménages en moyenne. Certains ménages sont, en effet, composés d'une, plus rarement plusieurs, famille(s) avec enfant(s) mineur(s), les autres ménages étant composés notamment de couples sans enfant, de familles avec uniquement des enfants majeurs ou de personnes seules.

Les familles avec enfant(s) mineur(s) résident pour l'essentiel dans l'espace des grandes aires urbaines (*définitions*) : 84 % sont dans ce cas, soit 6,7 millions de familles. Les autres aires urbaines accueillent seulement 550 000 familles avec enfant(s) mineur(s) (7 %), les autres communes multipolarisées 420 000 (5 %) et les communes isolées hors influence des pôles 320 000 (4 %) (*définitions*).

Proportionnellement plus de familles en périphérie des grands pôles urbains

Au sein des grandes aires urbaines, ce sont les villes-centres (*définitions*) qui accueillent, proportionnellement au nombre de ménages, le moins de familles avec enfant(s) mineur(s) (22 familles avec enfant(s) mineur(s) pour cent ménages). Les familles sont à l'inverse d'autant plus fréquentes que l'on s'éloigne des villes-centres (*figure 1 et figure 2*) : en banlieue des villes-centres vivent 31 familles pour cent ménages et 34 pour cent ménages dans les couronnes (*définitions*) des grands pôles (*définitions*). Ces espaces concentrent une part importante de logements de grande taille à des prix accessibles, tout en restant à proximité des emplois : en couronne des grands pôles, huit ménages sur dix vivent dans un logement de 4 pièces ou plus, par exemple.

Depuis 1990, les villes-centres perdent moins de familles, en proportion, que leur périphérie

La part des familles avec enfant(s) mineur(s) au sein des ménages a diminué entre 1990 et 2012 : le nombre de familles avec enfant(s) mineur(s) pour cent ménages a baissé de 7 points entre 1990 et 2012 (35 % en moyenne en 1990 contre 28 % en 2012). Dans l'espace des grandes aires urbaines, la baisse est en moyenne comparable. Elle y est toutefois un peu moins marquée dans les communes multipolarisées (*définitions*) et les villes-centres (-6 points), qui comptaient initialement moins de familles pour cent ménages, qu'en banlieue (-8 points) ou en couronne des grands pôles (-7 points) (*figure 1 et figure 3*). Cela contribue à réduire les différences entre ces territoires.

	1990	1999	2012	Variation entre 1990 et 1999 (en points de %)	Variation entre 1999 et 2012 (en points de %)	Variation entre 1990 et 2012 (en points de %)
Espace des grandes aires urbaines en 2010	35,5	31,9	28,8	-3,6	-3,1	-6,7
Pôles	33,8	30,3	27,1	-3,5	-3,2	-6,7
Villes-centres	28,3	25,0	22,3	-3,3	-2,7	-6,0
Banlieues	38,8	34,9	31,0	-3,9	-3,9	-7,8
Couronnes des grandes aires urbaines	41,6	37,4	34,2	-4,2	-3,2	-7,4
Communes multipolarisées des grandes aires urbaines	37,2	33,9	31,6	-3,3	-2,3	-5,6
Autres aires urbaines en 2010	33,8	29,8	25,5	-4,0	-4,3	-8,3
Autres communes multipolarisées en 2010	32,9	30,3	29,0	-2,6	-1,3	-3,9
Communes isolées hors influence des pôles en 2010	29,0	26,3	23,7	-2,6	-2,6	-5,3
France	34,9	31,3	28,3	-3,6	-3,0	-6,6

Champ : France hors Mayotte.

Lecture : au sein des communes définies comme des villes-centres dans le zonage en aires urbaines de 2010, on comptait 28,3 familles avec enfant(s) mineur(s) pour cent ménages en 1990 ; on en compte 22,3 en 2012, soit 6,0 points en moins.

Source : Insee, recensements de la population de 1990 (sondage au 1/4), 1999 et 2012 (exploitations complémentaires).

Ainsi, dans les aires urbaines de Lyon, Marseille et Toulouse, les baisses au cours de ces vingt-deux ans sont relativement faibles dans les villes-centres (respectivement -3 points, -2 points et -4 points), aussi bien sur la période 1990-1999 que sur 1999-2012. À l'inverse, la part des familles au sein des ménages diminue très fortement dans leurs banlieues (respectivement -8 points, -10 points et -13 points). C'est le cas également d'autres grandes aires urbaines comme Bordeaux et Strasbourg.

Dans l'aire urbaine de Paris, la part des familles avec enfant(s) mineur(s) a diminué entre 1990 et 1999 dans la ville-centre (Paris même), mais elle progresse entre 1999 et 2012, si bien qu'elle est stable sur l'ensemble de la période ; en revanche, cette part diminue d'autant plus sur la période que l'on s'éloigne de Paris.

Dans certaines grandes aires urbaines, cette évolution intervient plus récemment. Dans celles de Rennes, Clermont-Ferrand et Reims, par exemple, les villes-centres perdaient sensiblement plus de familles pour cent ménages que la moyenne nationale entre 1990 et 1999 (-6 points contre -4 points en France). Entre 1999 et 2012, la diminution de la part de familles converge vers l'évolution moyenne (respectivement -4 points, -3 points et -4 points, contre -3 points en France).

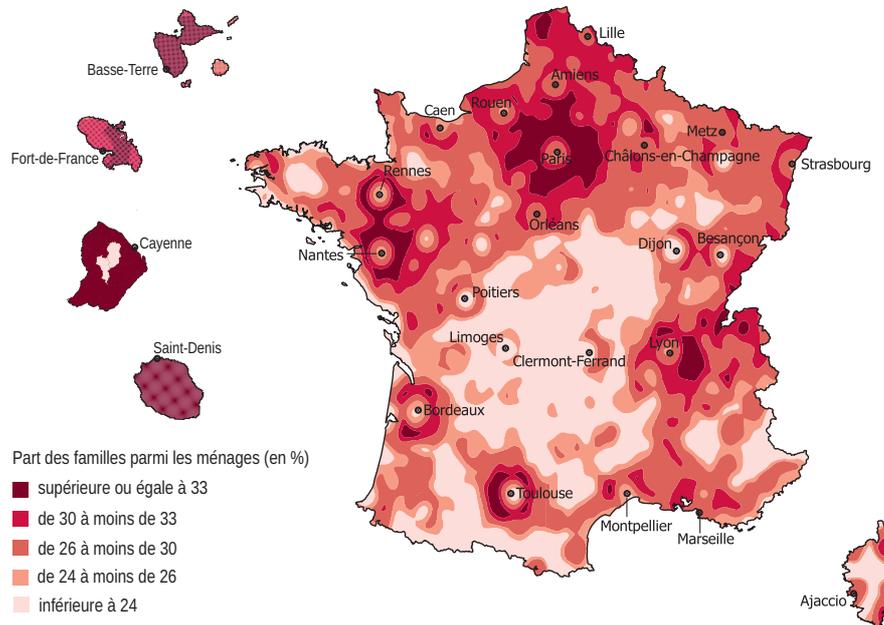
Depuis 1999, les communes qui perdent proportionnellement le plus de familles avec enfant(s) mineur(s) se situent sur la côte de la Manche, de Cherbourg à Dunkerque, et dans la région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine, à l'exception de grandes villes comme Mulhouse ou Strasbourg (figure 3).

Les familles monoparentales plus présentes dans les communes urbaines où se concentre aussi la pauvreté

Les familles à bas revenus (définitions) et celles dans lesquelles aucun parent (définitions) n'a d'emploi sont plus présentes dans les villes-centres des grandes aires urbaines, dans le sud de la France, en Corse, dans les départements d'outre-mer (DOM) et dans les

2 Nombre de familles avec enfant(s) mineur(s) pour cent ménages en 2012

© IGN - Insee 2016



Note : données lissées sauf en Guyane (données communales).

Champ : France hors Mayotte.

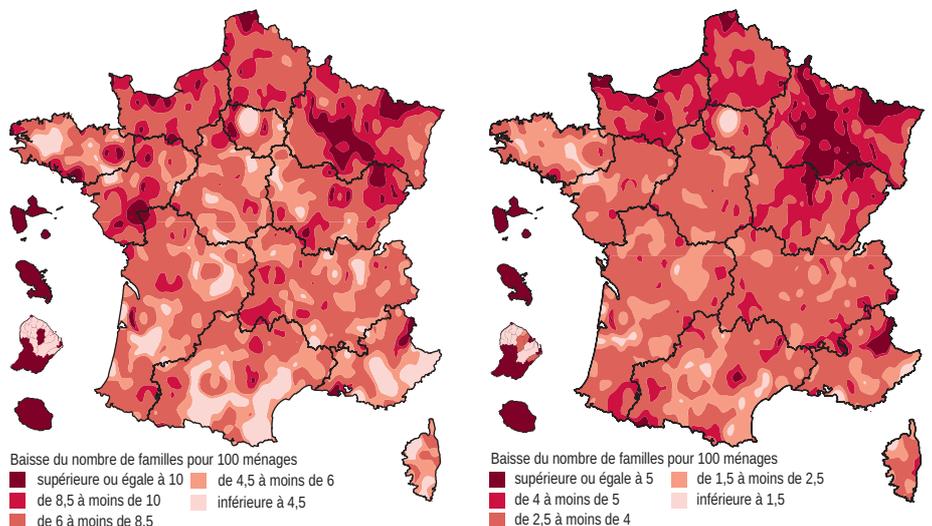
Source : Insee, recensement de la population de 2012 (exploitation complémentaire).

3 Évolution du nombre de familles avec enfant(s) mineur(s) pour cent ménages...

... entre 1990 et 2012

... entre 1999 et 2012

© IGN - Insee 2016



Note : données lissées sauf en Guyane (données communales).

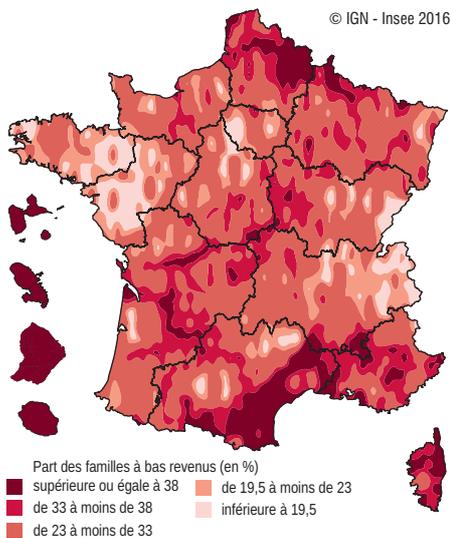
Champ : France hors Mayotte.

Source : Insee, recensements de la population de 1990 (sondage au 1/4), 1999 et 2012 (exploitations complémentaires).

départements du Nord, du Pas-de-Calais et des Ardennes (*figure 4 et figure 5*). Par exemple, dans le département des Bouches-du-Rhône, quatre familles sur dix bénéficient d'au moins une allocation des caisses d'allocations familiales (CAF) vivent sous le seuil de bas revenus (*définitions*), contre trois sur dix en moyenne en France.

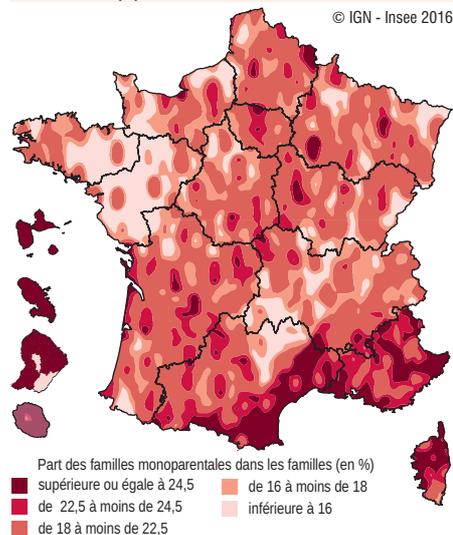
Exception faite du nord de la France, où deux familles avec enfant(s) mineur(s) sur dix sont monoparentales (*définitions*), ce sont aussi dans ces communes que la proportion de familles monoparentales au sein des familles avec au moins un enfant mineur est la plus forte (*figure 6*). Par exemple, en 2012, 31 %

4 Part des familles à bas revenus parmi les familles allocataires d'une caisse d'allocations familiales en 2012



Note : données lissées sauf en Guyane (données communales).
Champ : France hors Mayotte, foyers allocataires d'une caisse d'allocations familiales (CAF).
Source : Insee, fichiers des allocataires d'une CAF en 2012.

6 Part des familles monoparentales parmi les familles avec enfant(s) mineur(s) en 2012

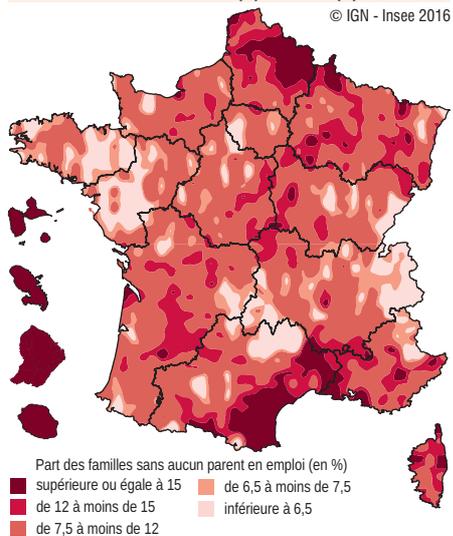


Note : données lissées sauf en Guyane (données communales).
Champ : France hors Mayotte.
Source : Insee, recensement de la population de 2012 (exploitation complémentaire).

des familles avec au moins un enfant mineur sont des familles monoparentales dans les villes-centres des grands pôles urbains contre 22 % en moyenne en France. En Guadeloupe ou en Martinique, c'est même le cas d'une famille avec enfant(s) mineur(s) sur deux. Ces familles sont souvent localisées là où la part de logements HLM est importante. En effet, quatre familles monoparentales sur dix vivent en logement HLM.

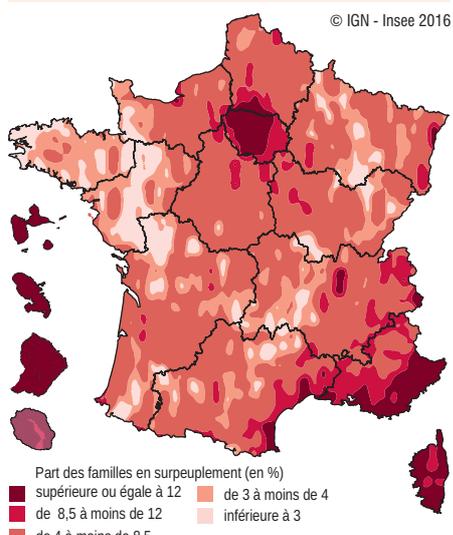
Le littoral aquitain fait exception avec une part élevée de familles monoparentales et une faible part de familles à bas revenus.

5 Part des familles au sein desquelles aucun parent n'est en emploi parmi les familles avec enfant(s) mineur(s) en 2012



Note : données lissées sauf en Guyane (données communales).
Champ : France hors Mayotte.
Source : Insee, recensement de la population de 2012 (exploitation complémentaire).

7 Part des familles en surpeuplement parmi les familles avec enfant(s) mineur(s) en 2012



Notes : données lissées sauf en Guyane (données communales). Une famille en surpeuplement vit dans un logement qui ne comporte pas assez de pièces relativement au nombre de personnes qui la composent.
Champ : France hors Mayotte.
Source : Insee, recensement de la population de 2012 (exploitation complémentaire).

Quatre familles sur dix vivent dans un logement surpeuplé dans les villes-centres de Paris et de Nice

En France, une famille avec enfant(s) mineur(s) sur dix vit dans un logement surpeuplé (*définitions*). En France métropolitaine, c'est dans les aires urbaines de Paris et Nice, en lien avec l'offre limitée de logements de grande taille et le prix des logements, que les familles avec enfant(s) mineur(s) vivent le plus souvent dans des logements surpeuplés : c'est le cas de 37 % des familles dans les villes-centres et de 25 % dans leurs banlieues (*figure 7*). Viennent ensuite les villes-centres de l'aire urbaine de Marseille où 26 % de ces familles sont concernées. Dans les DOM, la part des familles vivant dans des logements surpeuplés est particulièrement forte : notamment, une famille sur deux dans les villes-centres de l'aire urbaine de Cayenne et trois sur dix dans les villes-centres des aires urbaines de Fort-de-France ou Saint-Denis de La Réunion.

À l'ouest de la France, les familles ont plus souvent des conditions de vie plus favorables

En Bretagne et Pays de la Loire, les conditions de vie des familles sont plus favorables : moins de 4 % des familles avec enfant(s) mineur(s) vivent dans des logements surpeuplés ; dans huit cas sur dix, le ou les parents de la famille ont un emploi (contre sept sur dix en France) ; deux familles allocataires des CAF sur dix vivent sous le seuil de bas revenus (contre trois sur dix en France). La part des familles monoparentales est également inférieure à la moyenne nationale (17 % contre 22 %) : en particulier dans les départements de la Vendée et de la Mayenne, seulement 14 % des familles avec enfant(s) mineur(s) sont monoparentales.

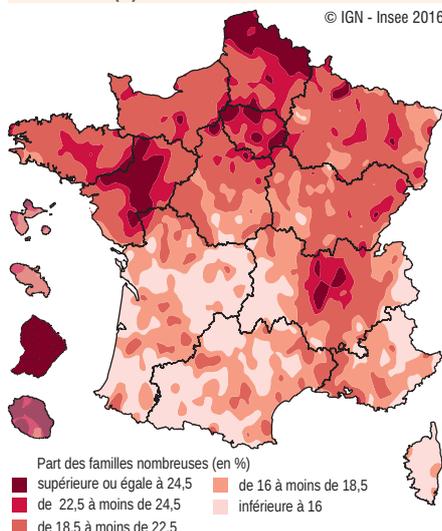
Les familles nombreuses : contraste entre le Nord et le Sud

Au sein des familles avec enfant(s) mineur(s), la part des familles nombreuses (*définitions*) a diminué entre 1990 et 2012, passant de 26 % à 21 %. Cette part a davantage reculé dans les zones où elle était la plus élevée, si bien que les différences territoriales se sont réduites. Pour autant, un net contraste entre le nord et le sud de la France perdure. En 1990, presque toute la moitié nord du pays, la région Auvergne Rhône-Alpes, à l'exception des départements de l'Allier et du Puy-de-Dôme, et les DOM affichaient des taux de familles nombreuses supérieurs à 22 %. En 2012, cette part reste atteinte dans un territoire plus réduit : les Pays de la Loire (23 % ; 26 % en Mayenne et 25 % dans le Maine-et-Loire), les départements du Nord (27 %), du Pas-de-Calais (26 %), de l'Aisne (24 %), des

Ardennes (22 %), les aires urbaines de Paris (24 % ; 30 % en Seine-Saint-Denis, 25 % en grande couronne francilienne) et de Lyon (24 % ; 25 % dans le seul département du Rhône), la Guyane (42 %) et La Réunion (26 %) (figure 8). Cela correspond à des espaces dans lesquels la fécondité est historiquement forte (bibliographie). Le lieu où l'on naît a en effet une influence sur la descendance (bibliographie). Ainsi, il est plus fréquent d'avoir trois enfants ou plus lorsque l'on est né à l'étranger, ou en France dans l'Ouest, dans le Nord ou en outre-mer. En France, les traditions régionales joueraient donc un rôle dans la descendance, les enfants reproduisant en partie le modèle familial de leurs parents. ■

8 Part des familles nombreuses parmi les familles avec enfant(s) mineur(s) en 2012

© IGN - Insee 2016



Note : données lissées sauf en Guyane (données communales). Une famille nombreuse est une famille composée de trois enfants ou plus.
 Champ : France hors Mayotte.
 Source : Insee, recensement de la population de 2012 (exploitation complémentaire).

Sources

Les résultats sont issus des recensements de la population de 1990, 1999 et 2012 et des fichiers des allocataires des CAF en 2012.

Définitions

On retient toujours ici le zonage en **aire urbaine** de 2010, le plus récent, selon lequel une aire est composée d'un **pôle** et le plus souvent d'une **couronne**. Un **pôle** est une unité urbaine (zone de bâti continu d'au moins 2 000 habitants) d'au moins 1 500 emplois. Sa **couronne** correspond aux communes ou unités urbaines, dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans les communes attirées par celui-ci. On distingue les **grandes aires urbaines** fondées sur des pôles d'au moins 10 000 emplois. Les **communes multipolarisées des grandes aires urbaines** sont les communes situées hors des aires urbaines, dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans plusieurs grandes aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles. Elles forment avec elles un ensemble d'un seul tenant, appelé **espace des grandes aires urbaines**. Les **communes isolées hors de l'influence des pôles** sont les communes n'appartenant pas à une aire et non multipolarisées. Lorsqu'un **pôle** d'une **grande aire urbaine** est constitué de plusieurs communes, les communes qui le composent sont soit **ville-centre**, soit **banlieue**. Si une commune représente plus de 50 % de la population du pôle, elle est la seule ville-centre. Sinon, toutes les communes qui ont une population supérieure à 50 % de celle de la commune la plus peuplée, ainsi que cette dernière, sont villes-centres. Les communes urbaines qui ne sont pas villes-centres constituent la banlieue du pôle.

Un **ménage** désigne, au sens du recensement de la population, l'ensemble des occupants d'une résidence principale. Dans cette étude, on s'intéresse aux **familles vivant avec au moins un enfant mineur**. Une famille avec enfant(s) est la partie d'un ménage comprenant soit des personnes en couple et leur(s) enfant(s) ou beau(x)-enfant(s) habitant dans la même résidence principale, soit un parent vivant sans conjoint avec son ou ses enfant(s) (**famille monoparentale**). Une famille est dite **nombreuse** lorsqu'elle comprend trois enfants ou plus à la maison. Une famille est considérée à **bas revenus** lorsqu'elle vit dans un ménage dont les

revenus avant impôts par unité de consommation sont inférieurs au **seuil de bas revenus**, c'est-à-dire à 60 % de la médiane des revenus par unité de consommation avant impôt observés au niveau national. Le seuil de bas revenus s'établit à 982 euros par unité de consommation et par mois en 2012. Le nombre d'unités de consommation au sens des caisses d'allocations familiales (CAF) diffère légèrement de celui retenu habituellement par l'Insee : on rajoute 0,2 unité de consommation si la famille est monoparentale. Les données sont issues des fichiers des CAF et ne concernent que les foyers allocataires, c'est-à-dire l'ensemble des personnes couvertes par les allocations au sens des CAF, dont l'individu de référence a moins de 65 ans, n'est ni agriculteur, ni étudiant, ne relève d'aucun régime spécial et dont le conjoint, s'il existe, a moins de 65 ans. Les familles allocataires des CAF sont des familles avec enfants à charge au sens de la législation familiale (les limites d'âge varient selon les prestations et peuvent atteindre 25 ans ; elle est, par exemple, de 20 ans dans le cas des allocations familiales). Dans cette étude, un **parent** correspond à l'un des deux adultes du couple parental (y compris les beaux-parents). On parle de peuplement normal lorsque le logement comporte une pièce de séjour, une pièce pour chaque couple ou pour les célibataires de 19 ans ou plus, et une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou s'ils ont moins de 7 ans ; sinon, une pièce par enfant. On parle de **logement surpeuplé** lorsqu'il manque au moins une pièce par rapport à cette norme.

Bibliographie

- Blanpain N. et Lincot L., « Avoir trois enfants ou plus à la maison », *Insee Première* n° 1531, janvier 2015.
- Aerts A-T., Chirazi S., Cros L., « Une pauvreté très présente dans les villes-centres des grands pôles urbains », *Insee Première* n° 1552, juin 2015.
- « Localisation des familles », in *Couples et familles*, collection *Insee Référence*, édition 2015.
- « Fécondité en France », in *Couples et familles*, collection *Insee Référence*, édition 2015.

Direction Générale :
 18, bd Adolphe-Pinard
 75675 PARIS CEDEX 14
 Directeur de la publication :
 Jean-Luc Tavernier
 Rédacteur en chef :
 E. Nauze-Fichet
 Rédacteurs :
 J.-B. Champion, C. Collin,
 C. Lesdos-Cauhapé, V. Quénechdu
 Maquette : P. Thibaudeau
 Impression : Jouve
 Code Sage IP161582
 ISSN 0997 - 3192
 © Insee 2016

• **Insee Première** figure dès sa parution sur le site internet de l'Insee : www.insee.fr/collections-nationales

• Pour recevoir par courriel les avis de parution (50 numéros par an) : <http://www.insee.fr/abonnements>

Pour vous abonner à **Insee Première** et le recevoir par courrier : <http://www.webcommerce.insee.fr/liste.php?idFamille=16>

